
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er octobre 2024 à 19 h 31
777, boul. Marcel-Laurin**

CA24 08 0345

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1^{er} octobre 2024, à 19 h 31, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA24 08 0346

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉ.

CA24 08 0347

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245115001 relatif à l'adoption du budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement Saint-Laurent et à en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ATTENDU l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* voulant que le conseil d'arrondissement dresse et transmette au comité exécutif dans un délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que la cible de revenus de l'arrondissement pour 2025 est établie à 4 796 800 \$, que le budget de dépenses est de 83 162 800 \$ et que les transferts centraux nets sont de 59 258 300 \$ et qu'afin d'équilibrer le budget, une somme de 997 000\$ a été affectée à même les surplus;

ATTENDU que la Ville cède à l'arrondissement un espace fiscal qui représente 0,050 \$ du 100 \$ d'évaluation pour un revenu de taxation de 14 533 000 \$ et qu'afin de poursuivre les priorités identifiées, l'arrondissement adoptera une taxe spéciale de 0,0123 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représentera un revenu de taxation de 3 577 700 \$;

ATTENDU que pour l'année 2025, l'arrondissement imposera une taxe relative aux services au taux de 0,0623 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représentera un apport fiscal de 18 110 700 \$;

ATTENDU que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de fonctionnement a été dûment convoquée le 21 septembre 2024 dans le journal Le Devoir.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement de Saint-Laurent et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA24 08 0348

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214020 relatif à l'adoption de l'organigramme et de la structure organisationnelle 2025 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'exercice budgétaire et de la planification de main-d'œuvre 2025;

ATTENDU les orientations de la Ville en matière de planification de main-d'œuvre.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'organigramme et la structure organisationnelle 2025 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA24 08 0349

Soumis sommaire décisionnel numéro 1247433003 relatif au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement Saint-Laurent, aux montants d'investissements, aux sources de financement associées à ces projets, ainsi qu'à l'autorisation de sa transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ATTENDU l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, voulant que le conseil d'arrondissement dresse et transmette au comité exécutif un programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* voulant que la Ville de Montréal soit tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son Programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

ATTENDU que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 respecte l'enveloppe budgétaire consentie par les services centraux;

ATTENDU la liste des projets inscrits au Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement et le texte des faits saillants des investissements prévus pour la période 2025-2034.

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la liste des projets inscrits.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des projets constituant le Programme triennal d'immobilisations, celle relative au Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement ainsi que les montants d'investissements et les sources de financement associées à ces projets pour 2025-2034;
- 2.- D'autoriser la transmission de cette liste de projets au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA24 08 0350

La période des questions du public débute à 21h44.

Aucune question n'a été posée.

CA24 08 0351

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 21h45

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2024.
